

CHANGEMENT AU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Dans le cadre du budget 2020-21, le gouvernement provincial a réduit les taux d'intérêt sur les prêts aux étudiants du Nouveau-Brunswick. Le taux d'intérêt flottant a été abaissé du taux préférentiel plus 2,5% au taux préférentiel et le taux d'intérêt fixe a été abaissé du taux préférentiel plus 5% au taux préférentiel plus 2%. Bien que le changement soit entré en vigueur le 1er avril 2020, l'intérêt ne s'accumulera pas au nouveau taux avant le 1er octobre 2020 en raison de la pause de 6 mois de remboursement et d'accumulation des intérêts sur les prêts étudiants pour la pandémie COVID-19.

Ce changement signifie que vous paierez le même taux d'intérêt pour la portion provinciale et la portion fédérale de votre prêt d'études intégré Canada Nouveau-Brunswick. Les intérêts commencent à s'accumuler sur la partie du prêt aux étudiants du Nouveau-Brunswick de votre prêt intégré dès que vous terminez vos études; cependant, les intérêts ne commencent à s'accumuler sur la portion du prêt d'études canadien jusqu'à six mois après la fin de votre période d'études.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Quel effet le taux d'intérêt réduit sur la partie provinciale de mon prêt d'études aura-t-il sur mon paiement mensuel actuel?

Si vous êtes en train de rembourser votre prêt d'études, votre paiement mensuel ne changera pas. Grâce à la diminution du taux d'intérêt sur votre prêt provincial, une plus grande partie de chaque paiement sera consacrée au capital, ce qui vous permettra donc de payer la partie provinciale de votre prêt d'études plus rapidement.

Quel effet le taux d'intérêt réduit aura-t-il sur le montant total de l'intérêt que je paierai pendant la durée de mon prêt?

Dans le cas d'un emprunteur dont le solde de son prêt aux étudiants du Nouveau-Brunswick est de 15 000 \$, remboursable sur la période de remboursement standard de 9,5 ans, le montant d'intérêt total payé sera réduit d'environ 2 200 \$.

